

La Dépêche coloniale

ILLUSTRÉE

15 Septembre 1904 (4e Année.) - N° 17
Presse télégraphique: Deponiale - Paris

DIRECTEUR
J.-Paul TROUILLET

Bureau : 12 Rue Saint-Georges, Paris
Téléphone 157-47

St-Pierre et Miquelon

Du Havre à Saint-Pierre.

Saint-Pierre et Miquelon est géographiquement de toutes nos colonies la plus rapprochée de France. La traversée par voilier de France à Saint-Pierre dure environ vingt-cinq jours ; mais la direction des vents, l'état de la mer modifient toujours la longueur des voyages.

Il n'existe pas de services directs entre la France et cet archipel. Seulement, au printemps, ou suivant les besoins du commerce, quelques navires à voiles et parfois des vapeurs transportent les pêcheurs et les marchandises. Ces voyages ne sont pas réguliers, ils se font au gré des armateurs.

Il faut donc pour aller à Saint-Pierre suivre le chemin des écoliers, faire le grand détour par Le Havre, New-York, Boston et Halifax. Voyage simple, commode et facile ... Sur une carte. Rien n'est en effet plus simple que de s'embarquer sur un de nos transatlantiques, même sur la Savoie et la Lorraine. Huit jours durant on navigue confortablement, luxueusement, au milieu de Yankees dévorant force sandwiches, et de miss, ou ladies, que les horreurs du mal de mer ne parviennent ni à émouvoir ni à défigurer... rien ne les dépeint.

C'est la partie charmante du voyage. A peine en passant sur les bancs, – que les naïfs cherchent du bout de leur lorgnette. – a-t-on la sensation du tangage et de la brume, et les cris prolongés et lugubres de la sirène déchirant les airs donnent quelque émotion, rappelant le danger, les naufrages et les deuils.

Alors la pitié, la solidarité charitable s'éveillent sous le pressentiment d'un péril et l'on pense, en donnant généreusement aux veuves et aux orphelins de ces rudes marins victimes de la mer, éloigner le danger qui menace.

On organise un concert : bien souvent l'art et le talent y sont réunis et viennent s'ajouter à la joie de donner et au plaisir de faire le bien.

Bientôt New-York. Le pilote apparaît. L'usage veut qu'en entrant dans la baie, la mer devienne houleuse, l'on se met à danser, et l'on admire avec effroi le vapeur du pilote sautant sur les flots, mouillant son nez, montrant sa quille, évoluant autour du paquebot.

Je ne sais pas si vous avez eu ou si vous aurez la bonne fortune de voir la statue de la Liberté. Pour ma part, je m'y suis repris à quatre fois, quatre voyages, et je cherche encore à l'admirer ; J'ai bien vu à travers la brume et le brouillard un grand bloc gris, je me demande si c'est bien là l'œuvre de Bartholdi. En tout cas, c'est grand, c'est colossal, avant de quitter le bord demandez au docteur qui, sans crainte de me tromper, est charmant par tradition, un calmant et une dose de patience pour subir la douane à New-York.

Ceux qui affirment que les Américains sont gens pratiques et expéditifs ne connaissent sans doute de ce pays que l'*American bar*, ou l'ex (*Café Américain*, cafés d'expédients).

Quelle horreur que cette douane de New-York ! il faut d'abord faire la queue, et aller prendre un ticket et un douanier au contrôle. Muni de ces deux instruments, vous vous dirigez vers vos malles, vos valises et vos caisses. Ne vous imaginez pas qu'un sourire gracieux, un mot gentiment prononcé pourront adoucir l'humeur de ce rat de cave transformé en cerbère, et l'arrêter dans ces indiscretes perquisitions, Nenni ! Il veut tout voir, tout examiner et met sens dessus dessous ce que vous avez eu tant de peine à arranger au moment du départ. Les ennuis se terminent généralement par quelques dollars à payer. Objets neufs ou supposés non usagers.

Maintenant, si vous voulez arriver à temps à Halifax ou à North-Sydney pour profiter du *Pro-Patria*, seul courrier faisant le service, chaque quinzaine, entre Saint-Pierre et le continent américain, vous n'avez pas une minute à perdre, vous n'avez que du dimanche au mardi.

A New-York, le samedi après-midi, rien ne va plus jusqu'au lundi. Les bureaux, les agences, tout est fermé. Les trains ne roulant pas le dimanche, on est forcément accroché soit à New-York, soit à Boston ou à Truro. Il est donc de toute impossibilité de faire en vingt-quatre heures un voyage qui en exige quarante-deux, et l'on arrive à Halifax ou à North-Sydney pour apprendre que le navire subventionné 100.000 fr. par an, s'il vous plaît, est parti la veille ou le matin sans attendre.

Il y a bien un remède, mais il est trop simple c'est d'exiger de l'armateur-entrepreneur de ne partir que le mercredi, pour permettre aux voyageurs d'arriver. Somme toute, la subvention devrait être allouée pour la poste et les voyageurs, car l'on ne peut exiger d'un individu qu'il soit jeté du navire dans le train comme un sac de dépêches !

Mais avant de s'embarquer sur le *Pro-Patria* que de changements de train ! A Boston d'abord. Juste le temps de traverser la ville pour courir à l'autre gare, prendre un café exécrable, et sauter dans le train jusqu'à Saint-John (New-Brunswick). Nouveau déménagement et la nuit au milieu de gens qui ne comprennent pas un mot de français ; c'est commode ! Un sleeping est alors nécessaire et moyennant un half dollar (54 sous) le nègre, le pullman installe convenablement son client. Bien entendu ce petit pourboire n'est pas compris dans les deux dollars, prix de votre sleeping.

A Truro, réveil et station assez longue, près de trois heures. Entre temps, on peut visiter la ville et prendre un déjeuner dans un restaurant de tempérance, *beefsteack, potatoes, butter and coffee* et de l'eau à volonté.

Que de souvenirs pénibles s'éveillent en traversant le Canada ! Ah ! qu'elle est loin alors cette entente cordiale ! Enfin, après toute une journée, on arrive à North-Sydney ou Halifax.

Avant de quitter le train, quelques conseils gratuits à tous ceux qui devront à leur tour venir à Saint-Pierre. Apprenez l'anglais, c'est indispensable. Méfiez-vous de la douane de New-York. Prenez des sleepings de New-York à Boston et de Saint-John à Truro et soyez attentifs aux heures des *Dining-Car*, si vous ne voulez pas rester sans manger.

Le *Pro-Patria* qui fait le service entre St-Pierre et Miquelon et le continent américain part de North-Sydney pendant l'été et de Halifax en hiver. Il met donc soit seize à dix-huit heures dans le premier cas, soit dans le second trente-six heures.

Évidemment, ce petit steamer ne rappelle pas le transatlantique. Le voyage est d'ailleurs heureusement plus court et c'est à peine si l'on a le temps d'être malade. On est bientôt en vue, si la brume n'est pas trop épaisse, d'un rocher gris, dénudé, c'est Saint-Pierre.

Saint-Pierre.

Une série de mamelons apparaît, tandis que défilent d'abord sombre et nu l'îlot du grand Colombier, puis l'île aux Vainqueurs et l'île aux Chiens. C'est le commencement de la rade. Trois passes en ouvrent l'accès, celle du N.-E., la passe aux Flétans et la passe du S.-E. Longue de plus d'un mille, la rade s'arrondit vers le sud et prend fin à l'île aux Moules. C'est entre cet îlot et la pointe aux Canons qu'est situé le port de Saint-Pierre, appelé Barachois. Depuis plusieurs années on y travaille de façon à augmenter sa profondeur et élargir son entrée. Actuellement la hauteur de l'eau à marée basse est de 3 m. 50 et de 5 m. 50 à mer haute.

Durant l'hiver, 210 goélettes de pêche sont désarmées et y séjournent. Elles y sont en toute sûreté. C'est un spectacle curieux que cette forêt de mâts recouverts de neige, aperçue dans le fond du Barachois.

En 1902, les bâtiments métropolitains, locaux et étrangers ont produit dans le port de Saint-Pierre un mouvement de 2.532 entrées, de 2.539 sorties et de 267.327 tonneaux de jauge.

En 1903, le mouvement est le suivant :

Entrées.

	Navires	Tonnage	Equip.
Bâtiments métrop...	503	67.248	10.858
étrangers	899	32.517	5.438
locaux	1.186	31.845	12.987
	-----	-----	-----
	2.588	131.610	29.283

Sorties.

	Navires	Tonnage	Equip.
Bâtiments métrop...	503	68.031	10.760
étrangers...	897	32.377	5.424
locaux...	1.209	32.819	13.361
	-----	-----	-----
	2.609	133.227	29.545

La ville de Saint-Pierre est bâtie sur la partie du littoral qui longe la rade et contourne le Barachois. Les quais sont vastes. Le quai La Roncière est une large place entourée des principales maisons de commerce. Au milieu s'élève une fontaine où durant la saison de pêche se réunissent les armateurs pour y causer « morue » ; c'est le rendez-vous de la « Pompe ».

Presque toutes les maisons sont construites en bois. Si elles offrent un excellent aliment au feu, elles permettent aux habitants de mieux se défendre contre le froid. De terribles incendies ont dévasté la ville. Le dernier est celui du 1^{er} novembre 1902, dans lequel furent brûlés l'église et le palais de justice.

Les rues sont larges, mais en revanche elles sont mal pavées, ou, pour mieux dire, ne le sont pas du tout. Le sol caillouteux et accidenté et l'état précaire des finances de la commune n'ont sans doute pas permis d'entreprendre un travail de luxe.

Climat. – Le climat est froid, même assez rigoureux. Les hivers sont longs et les étés manquent de chaleur. Le thermomètre descend quelquefois au-dessous de -29°.

Dès la seconde quinzaine de novembre, la neige tombe et la couche qui recouvre la terre s'épaissit chaque jour, se durcit et ce n'est qu'en avril ou mai que l'on revoit le sol. Les plantes engourdies dorment leur long sommeil d'hiver sous ce manteau glacé.

Lorsque les vents du nord ou nord-est soufflent, il se produit des tourmentes qu'on nomme ici le Poudrin.

Comme une poussière impalpable la neige est lancée. Elle aveugle, elle pénètre dans la bouche, les narines, elle étouffe, elle empêche de respirer, elle asphyxie ; Le Saint-Pierrais ne sort jamais un jour de *poudrin*. Il est impossible de voir sa route, de se diriger. Au lendemain d'un jour de poudrin, la neige amoncelée en certains endroits exposés aux vents atteint la hauteur d'un étage.

Ceux que leurs fonctions ou leurs occupations appellent au dehors ces jours-là, ressemblent à ces gravures représentant le bonhomme de neige, apportant pour la Saint-Nicolas des jouets aux petits enfants bien sages.

Comme le simoun au désert le *poudrin* a ses drames.

Deux hommes, il y a quelques années, disparurent engloutis sous la neige dans une tempête de poudrin. Ce ne fut que bien longtemps

après, quand la neige eut disparu, qu'on découvrit leurs corps raidis et conservés intacts sous la glace.

La vie à Saint-Pierre.

Il serait inexact de prétendre que Saint-Pierre est une colonie. On n'y vit point de cette vie coloniale, large qui influe à tel point sur l'esprit et les mœurs des coloniaux qu'ils se sentent mal à l'aise, souffrent quelque peu dans les petites villes de France durant leurs vacances. La vie ici ressemble en tous points à celle que l'on mène en une petite sous-préfecture de France. On vit à l'étroit, le voisin surveille son voisin. Tout gèle en ce pays, sauf les bonnes langues ; Dame ! que faire sous la neige, sinon quelques potins !

L'Hiver.

Le Patinage. Cependant on y danse fort, on y patine avec ardeur et l'on y patine bien, je doute même que l'on rencontre soit au « Cercle des patineurs », soit au « Palais de glace », patineurs plus adroits, patineuses plus gentilles.

Dès que le temps s'y prête, le Rink ouvre ses portes. Un abonnement est obligatoire, on n'est point *select* sans cela. Dans la matinée ou dans l'après-midi, débutants et élèves se lancent. On se fait aux chutes et aux éclats de rires de la galerie qui accompagnent chaque pelle. On se relève sans humiliation et presque toujours sans douleur.

Les soirées de gala, on patine le « Lancier » et, ma foi, ce quadrille patiné est bien plus gracieux, bien plus élégant, que ce lancier officiel et rigide que l'on est souvent obligé d'accomplir à la préfecture ou au gouvernement. Évidemment l'orchestre est inférieur aux danseurs : par ces temps de glace, les notes se gèlent et la mesure s'en ressent un peu.

Autour de Saint-Pierre, chaque étang se glace dès les premiers froids. Tous ceux qui n'osent s'offrir un abonnement on qui aiment mieux le patinage au grand air s'en donnent à cœur joie. Pour ma part je préfère ce sport au patinage sous ce hangar qu'on baptise pompeusement rink. La brise qui siffle aux oreilles, les rires qui accompagnent les chutes des novices, tout cela vaut bien les notes risquées du piston et les accompagnements timides du sournois baryton.

L'Été.

La Chasse. – Bientôt les neiges ont disparu, la glace est fondue. Adieu patinage ! adieu traîneaux ! adieu glissades du haut de la colline ! L'heure de la chasse sonne.

Si le gibier est devenu rare à Saint-Pierre, si la perdrix et le lapin ont à peu près dispa-

ru, il s'en trouve encore pas mal à Miquelon et dans les plaines de Langlade, et nos nemrods saint-pierrais s'y livrent parfois à de véritables hécatombes.

La perdrix lagopède (*Tetrao galopus*), telle est la variété que l'on trouve dans les plaines de la petite Miquelon ; Elle est deux fois grosse comme celle de France. Entièrement grise durant l'été, elle devient blanche quand arrive l'hiver.

On chasse la perdrix au chien d'arrêt. Les pointers et les saint-germains résistant difficilement au climat on a généralement l'épagneul. L'espèce préférée est le *setter* irlandais ou le gordon.

Le lapin se partage avec la perdrix les honneurs de la chasse.

Mais est-ce bien un lièvre ou un lapin ? Il n'est, je crois ni l'un ni l'autre. Il n'est point lapin disent les uns, puisqu'il ne terre pas. Et l'on trouverait plutôt un Andalou sans guitare qu'un lapin sans terrier.

Lièvre, il semble en avoir les allures, sauf la grosseur. Les naturalistes qui sont, en général, gens de ressources et ont toujours un nom à donner l'ont baptisé *lepus silvaticus*. C'est peut-être en souvenir de ce baptême qu'en hiver il revêt une fourrure blanche.

Du printemps en octobre, on trouve des bécassines, des chevaliers, et des canards sauvages. Parfois, à Langlade, on tue des oiseaux sauvages, oies du Canada (*Anas canadensis*)

A Langlade, les sapinières sont remplies de merles et d'autres petits oiseaux, auxquels le chasseur bredouille ou le novice fait parfois les honneurs d'un coup de fusil.

Pêche aux truites. – La corporation des pêcheurs de truites est plus nombreuse encore que celle des chasseurs. Quand vient l'été et ses beaux jours, le *Saint-Pierre*, commandé par le sympathique Frank, transporte à Langlade « l'armée des gaules ».

La truite pêchée à Miquelon et à Langlade est saumonée. Est-ce le plaisir de les prendre ? je les ai trouvées meilleures que partout ailleurs.

Si quelques chasseurs ou pêcheurs désiraient plus amples détails, ils pourraient consulter le livre de M. Maurice Caperon : *Pêches et chasses aux îles St-Pierre et Miquelon*. Ils trouveront, dans cet ouvrage plein d'intérêt, un peu de science, juste ce qu'il faut pour n'être point pédant, et beaucoup d'esprit et d'humour.

Administration.

A proprement parler, St-Pierre et Miquelon ne saurait être considéré comme une colonie ; c'est un lieu de pêche, un port. Aucune question vraiment coloniale à débattre, seulement des questions d'ordre purement maritimes, de l'armement. Pourquoi dès lors nous avoir appliqué un système d'administration coloniale coûteux et superflu ?

A la tête de la colonie est placé un gouverneur ; celui-ci est entouré d'un conseil privé composé : du chef du service administratif, du chef du service judiciaire, d'un conseiller privé. Le décret du 4 avril 1903 a fait entrer le chef du service de l'intérieur dans le conseil privé.

Le conseil général ayant été supprimé, on a créé un conseil d'administration, composé des membres du conseil privé, augmenté du maire de Saint-Pierre et du président de la Chambre de commerce.

Le service de l'intérieur a été supprimé, et l'on a laissé à la tête de ce service un simple chef de bureau, auquel le gouverneur peut déléguer une partie de ses attributions.

Le ministre n'avait pas cru devoir, en raison du peu d'importance de notre possession, créer un secrétariat général.

La justice est rendue par un conseil d'appel composé d'un magistrat, président de deux membres pris parmi les fonctionnaires, licenciés en droit de préférence. Ce conseil connaît de l'appel formé contre les jugements de première instance, civils, commerciaux ou correctionnels ; il statue comme tribunal criminel avec l'adjonction d'assesseurs tirés au sort, sur une liste établie annuellement.

Une justice de paix a été instituée, connaissant des affaires civiles dont le principal n'excède pas 50 francs ; elle juge aussi en matière de simple police.

Le procureur de la République, chef d'administration, est chef du service judiciaire.

L'Administration du service administratif est placée sous la direction d'un commissaire des troupes coloniales.

Le commissariat de l'inscription maritime est confié à un commissaire de 1^{ère} classe des troupes coloniales. Celui-ci est aussi président du tribunal maritime commercial.

Un hôpital militaire reçoit, outre les fonctionnaires des diverses administrations, les gens de mer. A la tête du service de santé, il y a un

médecin-major de 2^e classe des troupes coloniales, qu'assiste un médecin aide-major de 1^{ère} classe.

La perception des impôts est assurée par un trésorier payeur. La police et la sûreté générales sont exercées par un commissaire de police et par la gendarmerie.

Le culte est servi par un supérieur ecclésiastique, deux vicaires et 4 desservants.

Enfin, autour de ces chefs d'administration, il y a une multitude de fonctionnaires peu occupés ou surchargés de besogne, suivant les services. Le gouverneur et son secrétaire coûtent à la colonie, suivant l'aveu du budget, et celui-ci ne dit jamais tout, 12.787 fr. 50.

Le chef du service de l'intérieur prend au budget la somme ronde de 8.500 francs. Avec le personnel de ce service, il coûte donc 24.450 francs.

Et ceci, sans compter certaines allocations non dues, soit donc le chiffre de 68.487 francs à extraire du budget, annuellement, pour un seul et même service, car le service de l'intérieur n'existe plus légalement. Toutes les attributions des anciens directeurs ont été données au gouverneur qui les exerce lui-même ou, pour se reposer, les délègue au chef de bureau chargé du service de l'intérieur.

Il est donc certain que pareil chiffre est colossal et hors de proportion dans un budget qui atteint 115.000 fr. pour tous ses services administratifs, et 750.000 fr. ; pour ses dépenses de tous ordres.

Par ces temps mauvais, le déficit est énorme ; la colonie est à l'agonie, elle ne peut supporter pareil fardeau. La caisse de réserve est à sec. L'avenir est sombre, aucune rentrée en perspective. Le dépôt du bilan s'impose, c'est la faille !

Il n'est pas de colonie qui puisse résister à semblable fléaux : « régime mal conçu, administrateurs incapables ou imprévoyants ».

Il faut donc adopter un régime d'économie, faire des réductions, non pas sur les traitements des petits, des humbles, sur les gratifications d'expéditionnaires ou de plantons, mais sur les emplois doubles et inutiles.

Aujourd'hui, le chef du service administratif est un commissaire à cinq galons. Il pourrait bien, en un pays où l'armement joue le principal rôle, où son service est le plus important, prendre les rênes du gouvernement. Bénéficie 25.000 fr. par an, en laissant à ce fonctionnaire les 5.000 francs de frais de représentation.

Et qu'est-il besoin d'un chef du service de l'intérieur qui joue au sous-gouverneur et se croit les pouvoirs d'un secrétaire général ? Un chef et un sous-chef du secrétariat du gouverneur peuvent suffire à assurer la marche de ce service, un sous-chef de bureau et un commis principal peuvent bien remplir des fonctions qui n'exigent pas, ici, une science profonde de l'Administration !

Facilement, une réduction de 30.000 francs au minimum peut être faite sur ce chapitre. Sans compter l'Instruction publique, pour laquelle on n'a rien fait ou presque rien et pour laquelle on ne fera rien, parce qu'elle est devenue laïque ; sans compter les travaux publics, la colonie supporte un budget de 460.000 francs. Bien entendu, je ne fais pas entrer dans cette somme les dettes exigibles, 41.446 francs, les subventions, 46.058 francs, chauffage et éclairage au service local, 10.000 francs, etc.

Tout cela pour une population de 6.482 habitants.

Il est vrai que sur ce nombre il y a 1.367 fonctionnaires et leurs familles.

Puisqu'à l'heure présente notre possession de l'Amérique du Nord occupe l'attention du monde politique et si, grâce à l'entente cordiale, nous obtenons l'abolition du bait-bill, il faut examiner de près les rouages de notre administration, y apporter telle modification qui sera jugée utile. Si même, ainsi qu'on le prévoit, des administrateurs de la marine sont envoyés ici, il y aura lieu de voir si la direction de la colonie ne pourra leur être confiée. Ce serait une réforme et utile, et bien accueillie.

Des administrateurs de carrière sont plus à l'abri des influences politiques. Ils savent que l'accomplissement du devoir et non les complaisances ou les compromissions gagne l'estime des chefs et conduit à l'avancement ; Un attentif examen du budget, une surveillance active des actes de l'Administration sont indispensables dès maintenant, si l'on veut éviter la ruine de notre colonie. Elle est saignée à blanc par certains, elle paie des subventions fort élevées et nullement justifiées ; en échange, elle reçoit des services facultatifs ou fantaisistes, elle est liée par des contrats faits par elle, mais contre elle !

N'abandonnons pas cette pépinière de marins, cette source de notre fierté nationale, de notre marine. Un effort, un simple effort bien conçu et opportun nous permettra de sortir de cette situation difficile.

L'archipel est divisé en trois communes : Saint-Pierre, l'île aux Chiens et Miquelon.

M. Gustave Daygrand est le maire de Saint-Pierre.

Historique.

Quelques rochers perdus sous la brume, battus par l'océan, voilà tout ce que nous avons su conserver de notre ancienne splendeur dans l'Amérique du Nord ; deux îles. St-Pierre et Miquelon, dernier morceau d'un domaine qui, si les esprits mieux éclairés et moins inconstants en avaient soupçonné l'incontestable richesse, devrait être encore nôtre.

De toutes nos possessions coloniales, il n'en est point, je crois, qui ait connu autant de vicissitudes que ce petit archipel tour à tour français et anglais, reconquis et cédé. Malgré les prétentions de Cabot (1497), ces îles furent, dès le XI^e siècle, visitée par les Danois ou les Norvégiens. Les Basques y vinrent pêcher dès le XIII^e siècle et lorsque Jacques Cartier y fit un voyage en 1535, il trouva bon nombre de pêcheurs et marins de France et de Bretagne. Mais l'importance de la pêche à la morue ne commence qu'avec la fondation de nos établissements au Canada vers les années 1604 et 1605.

Dès 1702, les Anglais envoient une escadre détruire le petit fortin de Saint-Pierre, armé seulement de six canons. Beaucoup d'honneur pour six canons ! Par le traité d'Utrecht (11 avril 1713), l'Angleterre s'emparait de toute l'Acadie, de Terre-Neuve, nous laissant seulement l'île du Cap Breton, et le droit de pêcher et sécher le poisson sur certains points de la côte.

L'île du cap Breton devint le centre de nos pêcheries et le point de ravitaillement de nos escadres. la guerre de Sept Ans nous enleva toutes nos possessions de l'Amérique du Nord et le Canada. Nous ne conservions que les droits de pêche et de sécherie reconnus par le précédent traité d'Utrecht.

Les îles St-Pierre et Miquelon nous furent rétrocédées par le traité de Paris du 10 février 1763.

Des établissements de pêche s'y formèrent bientôt. Et tous les Acadiens venus pour demeurer sous la domination française s'y installèrent de façon sédentaire.

Mais bientôt (1778) l'amiral anglais Montagne détruisait de fond en comble l'archipel et s'en emparait après en avoir chassé les habitants.

Le traité de Versailles (1783) nous les restituait encore une fois, mais sans les conditions

humiliantes du traité de Paris de 1763, c'est-à-dire avec le droit d'élever des fortifications.

Nos voisins de Terre-Neuve ont toujours soutenu que tel n'était pas notre droit, et que les conditions humiliantes du traité de 1763 subsistaient. Si l'apparence semble leur avoir donné raison, ce n'est point par obligation, mais bien parce que l'installation de forts et l'entretien d'une force armée à Saint-Pierre ne sont d'aucune utilité ; d'ailleurs un fortin fut élevé et armé pendant la guerre de Crimée.

Ce dernier traité fixa en outre les limites de nos droits de pêche sur la côte de Terre-Neuve tels qu'ils étaient stipulés dans le traité d'Utrecht.

Mais il n'est, dit le proverbe, pire sourd que celui qui ne veut entendre, et des conflits surgissent à tout instant. Quoi qu'il en soit, en prenant à la lettre les prescriptions de 1783, toute discussion est impossible. Mais il n'est point de traité, si clair fût il, qui soit à l'abri de contestations, quand l'autre partie est anglaise. Nos voisins de Terre-Neuve affectent de prendre pour un droit la tolérance accordée à quelques sujets britanniques de s'établir sur le *French shore*. L'entêtement britannique (*fides punica*) devait fatalement triompher là encore.

En 1793, une escadre anglaise s'empara de Saint-Pierre. Les habitants furent transportés à Halifax, de là en France. Les Terre-Neuviens s'y installèrent. Le 27 mars 1802, à la paix d'Amiens, l'archipel nous était rendu. Nous le reperdions en mars 1803, quelques mois à peine après en avoir pris possession.

Enfin, en 1814, par le traité de Paris, nous rentrions en possession de nos îles St-Pierre et Miquelon et nous retrouvions nos droits de pêches tels qu'ils étaient établis autrefois.

Le gouvernement y expédia quelques familles de pêcheurs, rapatria les vieux Acadiens qui avaient connus les horreurs de l'exil.

Depuis cette époque, les îles de St-Pierre et Miquelon n'offrent rien de particulier à l'histoire. Elles se développent lentement, malgré les sinistres maritimes et les incendies qui, en 1865-1867-1879 ont détruit Saint-Pierre.

Ainsi que nous le verrons plus loin au chapitre pêche, l'existence de cet archipel est subordonnée à l'abolition du *bait bill*. Il semble résulter de l'accord franco-anglais que le *bait bill* est aboli au *French shore*, mais il n'y a jamais été établi. Cet accord nous donnerait donc des droits qui n'ont jamais été contestés, nos droits sur la « côte des traités » ; ce qu'il faut obtenir en

échange de nos abandons territoriaux, c'est le retrait par le parlement de Terre-Neuve du *bait bill* qui défend aux Terre-Neuviens de venir à Saint-Pierre nous apporter du hareng. En outre, nous devons prétendre sur toute la côte de Terre-Neuve aux mêmes droits que les autres puissances.

Somme toute, nous abandonnons des droits. En échange, qu'on nous offre une compensation, celle de jouir des mêmes faveurs que les Américains. Ce sera pour l'Angleterre une occasion de prouver qu'elle entend mettre fin à cet esprit d'hostilité qui demeure encore chez les gens de Terre-Neuve, qu'elle veut faire cesser ces taquineries qui durent depuis trop longtemps.

Il est de première importance que les intéressés français luttent avec énergie pour obtenir le règlement équitable de cette question qui ne semble pas résolue à notre avantage dans le récent traité, ni dans les lettres interprétatives qui ont été échangées entre les deux gouvernements à ce sujet.

La pêche.

La morue

Sans la morue, Saint-Pierre n'a plus sa raison d'être. Ici tout est par la morue, tout pour la morue. Mord-elle, tout va. Ne mord-elle pas, rien ne va plus !

La morue est cause de tout ; elle crée la joie, la richesse, le luxe, fait naître la consternation, sème la ruine, la misère.

C'est le meilleur et le pire des poissons. Aussi dans quelle anxiété vit-on aux débuts de chaque année de pêche !

La campagne sera-t-elle bonne ?

On interroge les vieux, on consulte tous les oracles : oiseaux, vents, nuages.

La campagne de pêche ne dure que quelques mois de l'année, elle va du printemps en septembre. Dès cette époque, la saison est trop rude et trop dangereuse pour les hommes. L'armement coûte trop d'aléas. Les coups de vent fréquents et subits causeraient à coup sûr des dommages que la pêche ne pourrait compenser. Donc, l'hiver fini ou vers sa fin – car à Saint-Pierre l'hiver ne cesse point – aux premières lueurs d'un printemps relatif, l'armée du banc débarque à Saint-Pierre. Elle arrive par les bateaux dits de printemps. On la recrute un peu partout à Saint-Brieuc, Saint-Malo, Dinan, Paimpol, et dans d'autres quartiers de la côte bretonne. Tous ces pêcheurs viendront s'ajouter aux Saint-Pierrais et aux hivernants. Cette race de pêcheurs est une rude race. Rompu à toutes les fatigues, fait à toutes les épreuves, habitué à tous les dangers, ce pêcheur accumule en lui toute

l'énergie, le courage, la patience et l'abnégation qu'il est possible à l'homme de posséder. Le dédain de la mort lui donne la soif du péril.

Cette école du banc est une rude école. On y apprend les colères de l'océan, les rages des vents ; on y devient marin, on s'y fait homme.

Et nos pêcheurs du banc deviennent les valeureux *mathurins* de nos équipages de la flotte. Marins enviés, marins redoutés, ces petits pêcheurs sont donc une de nos gloires, de nos fiertés nationales.

	Pêcheurs.		
F Bordeaux{ 1	120	30	
R Granville{ 4	489	109	
A La Houle{ 2	150	51	35 4.066 1.004
N Port de Bouc { 2	501	81	
C St Malo.....{ 26	2.797	733	
Bancs de Terre Neuve	<u>268</u>	<u>28.821</u>	<u>7.605</u>
total général de sorties	503	68.031	10760
Navires entrés et non sortis	6	312	159
Navires entrés en 1902 et sortis en 1903..	6	1.095	61

Armement. – L'armement est métropolitain ou local.

Il y a à distinguer entre tous ces armements ceux qui se font avec salaison à bord, et ceux dits avec pêche et sécherie. Ces différences ont non seulement leur importance au point de vue du nombre d'hommes à embarquer, et de la prime d'encouragement. – mais aussi à cause de l'obligation de rapporter toute la pêche en France sans pouvoir la débarquer à Saint-Pierre. Les navires armés avec sécherie peuvent au contraire décharger leurs morues dans la colonie et la livrer à l'*habitation*.

On entend par *habitation* l'ensemble des magasins entourés d'espaces de terrain garnis de galets ou de pierres. Ces espaces sont appelés *graves*. Des jeunes garçons, appelés *graviers*, y étalent la morue, la font sécher.

L'armement local est représenté par la *goëlette* de 90 tonneaux environ, avec 16 hommes d'équipage et 6 doris.

Le doris est une embarcation à fond plat, qui possède des qualités nautiques étonnantes ; il tient la mer d'une façon extraordinaire.

On a rencontré, au large, en dérive, ou, à la suite de naufrage, des doris qui avaient résisté à de violentes tempêtes. Les doris s'emboîtent les uns dans les autres, ils n'encombrent pas sur le pont.

Ne pourrait-on imposer aux navires transportant des passagers en grand nombre, quelques doris, en cas d'accident ?

La petite pêche. – Enfin, il y a la petite pêche ; celle-ci se fait le long des côtes dans un wary ou en pirogue. Le petit pêcheur part le matin et rentre le soir. L'île aux Chiens et Miquelon sont les centres des petits pêcheurs. Ce n'est pas la classe la moins intéressante que celle-là. A Saint-Pierre il y a le village de Savoyard.

Départ. – Avant leur départ, les goëlettes locales doivent subir une visite. A cet effet chaque année, des experts sont désignés par le président du tribunal ou le juge suppléant. Ceux-ci doivent s'assurer de la navigabilité des bateaux.

Chaque navire allant au banc doit être pourvu de coffres à médicaments et chaque doris doit avoir son compas et son approvisionnement d'eau et de vivres. La goëlette armée, les experts délivrent leur certificat de navigabilité. Le commissaire de l'inscription maritime expédie. L'appareillage commence.

Sur le banc

Le départ des goëlettes est, on le pense bien, un gros événement à Saint-Pierre. Comme tous ces spectacles qui ont pour cadre le ciel infini et l'océan sans fin, ce départ offre une telle simplicité qu'on se sent ému, impressionné.

Pas de manifestations bruyantes, pas de pleurs, pas de sanglots, mais des baisers courageux, des baisers d'amour, d'affection, qui ne veulent point être les derniers, au départ de chaque goëlette.

Les voiles se hissent, la brise gonfle la toile et bientôt dans l'horizon a disparu la goëlette, comme un oiseau aux ailes blanches.

Arrivé sur le banc, le patron établit son mouillage. Que de précautions à prendre ! Il faut éviter de chasser, il faut tout prévoir, être paré à tout. C'est qu'avec un océan aussi capricieux, on ne peut répondre de la minute qui va suivre.

Les lignes grées d'*empies* et d'hameçons sont placées dans des mannes. Ces lignes assujetties les unes aux autres s'appellent *tanti*. Une goëlette à six doris compte près de 12.000 hameçons, qu'il faut *boëtter* ou amorcer chaque jour. Chaque homme boëttes ses lignes.

Une fois boëtées et lovées, c'est-à-dire enroulées avec ordre, les lignes sont placées dans le doris. L'on va tendre les lignes. Tandis que les hommes du doris nagent vigoureusement dans le vent, le patron jette l'ancre attachée autour du tanti qui se dévide. Les deux extrémités du tanti sont

indiquées par une petite barrique que surmonte un petit pavillon qui permettra de reconnaître les lignes de chaque goëlette.

On tend les lignes vers le soir et dès le lendemain matin avant le jour, chaque doris va relever ses lignes. Le poisson est décroché à mesure qu'il se présente.

Chaque doris regagne le bord avec sa marée, sa pêche. Le patron inscrit sur un carnet ce qu'a apporté chaque embarcation.

Aussitôt, sans perdre de temps, on éventre la morue jusqu'au nombril. Les détritres, sauf le foie et les rogues, sont jetés à l'eau on décolle la morue, on lui arrache la tête.

Éventrée et décollée, on la passe au trancheur. Quel artiste, ce trancheur ! En un clin d'oeil il a, de sa main gauche gantée de cuir, saisi la morue, tandis que son autre main, armée d'un couteau la fendait jusqu'à la queue et enlevait la moitié de l'arête dorsale.

Débarrassée de son sang, plongée et lavée dans une baille d'eau salée, elle est lancée dans la cale au saleur qui l'arrime adroitement. La morue est à ce moment dite « morue verte ». Elle est transportée ensuite à Saint-Pierre où elle est débarquée à l'habitation. On la lave à l'eau de mer et on la met en tas, en fumier (c'est l'expression) pendant un jour ou deux, durant lesquels elle s'égoutte.

Messieurs les gravières commencent alors leur besogne sous l'œil du maître, – l'adjudant de l'habitation. Ils étalent sur la grave les morues et les font sécher. Le soir, ils la remettent en meules qu'ils recouvrent d'un prélat ; et chaque jour même opération jusqu'à ce que la morue paraisse suffisamment sèche.

Ainsi salée, elle est prête à toutes ses destinées : nourriture des pauvres gens, plat des estomacs pieux, aux époques de carême ou de vigile. Suivant les latitudes elle se sert en brandade, à la provençale, à la hollandaise, etc.

Que de gens pensent que la morue est un poisson plat dans le genre de la sole ! Les transformations qu'elle a subies sous la main habile du trancheur ont perpétué cette erreur. Il faut la détruire. Ne croyez donc plus, chers lecteurs, que la morue a quelque ressemblance avec cet habit que vous revêtez les soirs de gala. Elle ressemble un peu à tout autre poisson, elle est bombée et de forme oblongue.

Il y a morue et morue. Même en ces régions il y a plusieurs variétés de morues. La plus belle, celle qui attire l'œil et augmente le poids est

sans contredit celle du Grand Banc, puis celle que l'on pêche au Banquereau de grosseur moyenne, enfin la petite morue du Banc de Saint-Pierre. Cette dernière est la moins belle, mais elle est la meilleure, elle se contente de mériter les éloges des armateurs et des gourmets qui la placent à cent coudées au-dessus de la norvégienne qui fait cependant nos délices en France durant la semaine sainte.

La morue de Saint-Pierre ou de Terre-Neuve est sœur de celle d'Islande ; elle renie toute parenté avec celle qu'on pêche au banc d'Arguin. Celle-ci est une ingratitude qui a quitté les eaux glacées pour descendre en des zones plus tièdes. Elle a déshonoré la famille en se faisant couper les moustaches, emblème distinctif de la race.

La morue est comme la plus jolie fille du monde, elle donne tout ce qu'elle a, sa langue, sa chair, son foie. Sa langue est le régal des pieux gourmands, sa chair, tour à tour, délice de bien des riches ou plat substantiel des pauvres. De son foie on tire cette huile qui rétablit les convalescents, guérit les malades.

On recueille aussi sur les intestins de la morue les noves, espèce de couennes très recherchées des marins bretons.

Les œufs autrement appelés les *rogues*, sont ramassés et expédiés pour la pêche de la sardine. Les rogues des morues de Terre-Neuve ne valent pas celles de Norvège. Le poisson y étant pêché plus tard, les rogues ont pu acquérir plus de développement.

Les Bancs. – Il ne nous est pas permis d'émettre une opinion sur la formation des bancs de Terre-Neuve. Les savants ont, chacun à leur tour, donné leur avis et, bien entendu, pas un d'eux n'a le même.

Ces vastes plateaux sous-marins qui occupent une étendue de deux cents lieues environ, se seraient formés, suivant les uns, au moyen des apports des icebergs arrachés aux zones arctiques et transportés par les courants polaires. A la rencontre de ce courant avec le *Gulf stream*, les *icebergs*, se désagrègent, la glace se fond, et les matériaux qu'elle enveloppait tombent au fond. Comme ce transport et cette rencontre durent depuis des siècles, les fonds ont été élevés et la sonde touche entre 40 et 100 mètres. Un peu plus loin ce même océan et insondable.

D'autres savants soutiennent au contraire que l'apport des *icebergs* est nul. Ils offriraient quelques ressemblances avec ces financiers bruyants et encombrants qui n'apportent que leur *bluff* dans les constitutions de sociétés.

La formation des bancs serait due aux détritus, animaux, coquillages et matériaux entraînés par les courants et précipités en ces parages au point de leur rencontre.

Enregistrons simplement les opinions du monde savant.

La boëtte. - La morue, bien que fort gloutonne, ne se prend pas à l'hameçon nu. Il faut à cette gourmande des mets variés, suivant la saison. Dame morue a ses goûts, ses préférences. Sa gourmandise a failli nous brouiller avec nos voisins; elle fut cause, cette salée, que l'*entente cordiale* ne pouvait se faire. Aujourd'hui même elle dérange nos diplomates, elle occupe les cabinets de Londres et de Paris. Le ministre des Affaires étrangères se fait interviewer pour la morue.

Les Terre-Neuviens s'agitent. Sous ces questions de *French shore*, de *bait-bill*, il n'y a pas une anguille, mais une morue.

La *boëtte* est l'appât destiné à la morue, elle sert à envelopper l'hameçon.

Suivant les saisons, la *boëtte* varie. La morue a des goûts qu'il faut suivre, et lui offrir tour à tour, hareng, capelan ou encornet.

Le hareng. – Nul n'est censé ignorer ce qu'est un hareng. Il fait bien dans l'étalage de l'épicière avec ses reflets d'or. Vivant, il habite les parages de Terre-Neuve; desséché, dans une caque pour cercueil, il va parcourir le monde et devenir « gendarme » ou « côtelette de poète » à Montmartre.

Je n'ai jamais su pourquoi le hareng est surnommé « gendarme ». Est-ce à cause de ses gros yeux écartés ? ou bien en raison de ce vieil adage « que la caque sent toujours le hareng »..

D'autres le diront.

Peu m'importe pour l'instant. Occupons-nous du hareng utilisé comme *boëtte*.

C'est surtout vers le printemps qu'on pêche le hareng à Terre-Neuve. A cette époque les harengs en bataillons serrés, s'approchent des côtes pour roguer. Dans les grandes baies de leurs côtes les Terre-Neuviens placent d'immenses seines, filets mesurant parfois plus de 120 ou 150 brasses et atteignant une profondeur de 30 mètres. En un seul coup de seine, on ramasse des centaines de mille de harengs. Quand le poisson donne, on peut dire avec les pêcheurs qu'il y a plus de poisson que d'eau.

Seules les baies de Terre-Neuve peuvent permettre la pêche du hareng. Les côtes de Saint-Pierre et Miquelon n'offrent pas d'abris assez pro-

fonds et la mer y est trop agitée. Cependant, les petits pêcheurs de l'île aux Chiens placent çà et là quelques rets. La quantité qu'ils prennent est insignifiante et ne pourrait suffire à alimenter la pêche des goëlettes. Les petits pêcheurs seuls constituent ainsi leur provision, et bien difficilement encore.

Aussi fallait-il s'adresser aux gens de Terre-Neuve. Ceux-ci, dès le printemps, quelques jours avant le départ réglementaire des goëlettes, montés sur leurs toutes petites goëlettes, baptisées ici sous le nom de *galopeurs*, arrivaient, chargés de harengs, qu'ils vendaient comptant à nos armateurs.

Le bon argent ou le beau doublon d'or ne restaient pas longtemps dans la poche de l'Anglais. Il laissait bien les deux tiers de sa vente dans nos magasins, c'était l'âge d'or de Saint-Pierre.

Mais la jalousie, l'envie inventèrent le *bait-bill*. Défense était faite aux gens de Terre-Neuve de venir nous vendre de la boëtte ; les peines étaient sévères et capables d'effrayer les malheureux petits *galopeurs* qui risquaient de voir disparaître en une fois, bénéfice, goëlette et marchandises. Ce fut l'abstention presque totale.

Les Anglais pensaient ainsi attirer dans leurs boutiques les beaux doublons, ruiner le commerce saint-pierrais et par contre-coup la pêche de la morue. Saint-Pierre n'eût plus été qu'une épave facile à obtenir.

Cependant, ce *bait bill* ne put arriver à ruiner la pêche de la morue. Nous invoquâmes alors tous nos droits du *French shore* et nous pûmes ainsi, malgré les prétentions de Terre-Neuve, nous procurer de la boëtte.

A l'heure présente, les difficultés semblent devoir disparaître. Il nous appartient de profiter des bonnes dispositions de l'Angleterre et de jouir de cette ère d'heureuse entente cordiale pour conclure de bons petits traités bien réfléchis, bien réglés, indiscutables dans l'avenir. Car cette entente cordiale ne peut, quoi qu'on dise, être éternelle... - *Fides britannia* !

Les cabinets de Londres et de Paris paraissent prêts à s'entendre.

Les traités d'Utrecht, de Paris et de Versailles nous accordaient le droit d'élever des échafaudages et d'installer des industries de pêche sur toute la portion de côte délimitée dans lesdits traités et nommée *French shore*. Nos droits sont exclusifs. Les Terre-Neuviens ont, de tout temps, soutenu le contraire, mais l'Angleterre plus habile et n'oubliant pas que sa signature se trouve au bas

des traités ne voulut jamais suivre le Parlement de Terre-Neuve dans ses exigences injustifiées.

Une autre prétention de Terre-Neuve, prétention qui faillit mettre le feu aux poudres, consiste à dire que nous n'avons pas le droit de pêcher le homard ni d'installer des homarderies au *French shore*. D'après eux, suivant la grammaire ou le patois de Terre-Neuve, le traité d'Utrecht (1713) ne nous donne que le droit de pêcher (*To fish*), c'est-à-dire pêcher du poisson. Or le homard n'est pas un poisson, c'est un crustacé.

Ce qui ne devrait être qu'une boutade émanée de gens de mauvaise foi est devenu un élément de discussion. La science même a été consultée. On lui a demandé si le homard était un poisson ou un crustacé et si un crustacé était un poisson. La réponse de la science a soulevé des discussions. Comme il fallait s'y attendre, la science, qui est représentée par nombre de savants, a émis cent opinions différentes. C'était fatal ! Le problème ne peut donc se résoudre.

Il appartient à la diplomatie de choisir un autre thème pour tout régler.

Il est question quant à présent, de céder à l'Angleterre nos droits territoriaux au *French shore* contenus dans les traités d'Utrecht et suivants, en échange de compensation pécuniaire. Nous aurions, bien entendu, le droit de pêcher dans ces eaux, et les Terre-Neuviens aboliraient leur *bait bill*, c'est-à-dire que les gens de Terre-Neuve auraient le droit de nous vendre de la boëtte, de l'apporter à Saint-Pierre.

Le *bait bill* n'a jamais eu d'effet au *French shore* il n'y a pas lieu de l'abolir où il n'a pas existé. Ce que nous devons obtenir en compensation de nos cessions territoriales, c'est l'ABOLITION TOTALE du *bait bill*. De cette façon notre colonie reprendrait son essor commercial et sa vitalité.

Le *bait bill* a pu ne pas ruiner la pêche à la morue, mais il a porté un coup au commerce saint-pierrais, qui a perdu un client sérieux ; il a aussi atteint l'armement local, devenu trop coûteux.

Espérons donc que tout s'arrangera au mieux de nos intérêts.

Lors de la discussion, nous sommes certains que le groupe colonial saura intervenir et ne laissera pas noyer dans une filandreuse question diplomatique les intérêts acadiens. L'éminent président du groupe colonial de la Chambre, M. Étienne, qui, à différentes reprises, a donné son opinion en cette affaire, saura éviter le sacrifice que pourrait décider une Chambre incompétente

sur les questions coloniales; nous sommes tranquilles.... Comme le hareng nous a conduits loin ! Ne vous disais je pas que la morue occupait la diplomatie européenne ?..

Le capelan. – La morue est aussi très friande de capelan.

Le capelan est un petit poisson blanc. Sa chair est assez délicate. En même temps qu'on le pêche pour boëtter, on ramasse la provision d'hiver. Mis à sécher et salé légèrement, il ressemble quelque peu à la sardine salée, la « célèbre côtelette d'Espagne » dont se régale tout bon hidalgo et qui constitue le beefsteak succulent et embaumant du travailleur espagnol de l'Oranie.

Le capelan, grillé, donne soif. Avec un peu de beurre et un bol de thé, il est souvent le menu de nos ménages de pêcheurs.

Ce petit poisson a des mœurs bizarres et quelque peu choquantes. Sa devise pourrait être : « Courte et bonne ». C'est le boulevardier fringant et joyeux des froides régions de nos côtes glacées. C'est le *fêtard* insouciant de l'Océan. Il meurt en aimant, il aime en mourant !

Dès la fin mai, aux beaux jours de soleil des nuées de capelans se ruent dans les baies dans les anses et, sautillant, viennent s'ébattre sur le gravier de la plage. La femelle, entre deux mâles qui l'enserrent roulés tous trois dans la vague, s'échouent gaiement, joyeusement: quelques piroquettes ; la femelle reste pâmée, abandonnée, tandis que ses deux ... époux, inconstants, guidés par leurs instincts de débauche, chercheront à regagner la mer et attendront le flot libérateur, qui les reprendra et les ramènera à leurs orgies. L'infidélité est dans la Nature.

Sur le sable, la rogue est répandue et le reflux transporte toutes ces myriades de futurs capelans.

Mais combien restent victimes en ces combats d'amour ! Joyeuse doit être leur mort, n'est-ce pas ?

Sur la plage, ce n'est donc pas une pêche, mais une cueillette. Femmes, enfants s'y rendent en partie, c'est un amusement.

Toutefois, ce mode ne saurait suffire aux besoins de la pêche; il faut s'adresser à la seine et à la sallebarde. Un beau coup de seine vaut plus de 100.000 capelans.

Maintenant, pourquoi appelle-t-on capelan (c'est-à-dire capucin, suivant Mistral) un poisson aussi dévergondé ? Pourquoi même nom avec des mœurs si peu analogues ?

D'autres peuvent le savoir et vous le dire ; moi, je ne le sais, ni l'ose dire !

L'encornet. – On offre aussi à la morue de l'encornet, qui est un cousin germain du calmar, de la seiche. A certaines époques de l'année, vers juillet, l'encornet s'annonce près des côtes. Femmes et enfants, armés de leur turlutte (lingot de plomb muni de crochets) et, dans la rade, aux alentours de l'île aux Chiens, vont pêcher l'encornet.

Le seul avantage de l'encornet est de bien tenir à l'hameçon; sa chair est ferme.

Le coucou. – Pour combattre les effets du *bait bill*, qui privait les pêcheurs du hareng, on a employé, ces temps derniers, un coquillage que l'on trouve sur les bancs mêmes, une variété de bigorneau vulgairement appelé *coucou*. Le coucou aurait rendu plus de services encore, si la morue exigeante, n'en avait réclamé des milliers par jour. Songez donc que chaque goëlette est armée de 12.000 hameçons. Et, comme dit le mathurin, 12.000 coucous par jour, ça ne se trouve pas dans l'oeil d'un marsouin.

Retour à Saint-Pierre. – Au bout d'un mois environ, la goëlette lève l'ancre, elle a épuisé sa provision de boëttes et son sel et le long-courrier qui apportera la morue pêchée est mouillé dans le Barachois, attendant son chargement. La morue fera prime sur le marché.

La morue est arrimée très soigneusement dans la cale, bien saupoudrée de sel de Cadix, de Lisbonne ou même d'Arzew (près Oran).

Il faut en effet un sel de premier ordre pour éviter toute fermentation qui ferait rougir la morue et la déprécierait. Même morte, la morue est susceptible et rougit au contact d'un sel inférieur.

Son déchargement fait, la goëlette retourne sur le banc.

Désarmement. – Les mois de pêche écoulés. La mauvaise saison venue, les goëlettes rentrent à Saint-Pierre, les long-courriers emportent les morues : on désarme. Tout au fond du Barachois, une forêt de mâts se dresse, immobile. L'époque des règlements commence. Il existe une sorte de participation entre l'armateur et les matelots pêcheurs, dans la proportion de deux tiers pour l'un et d'un tiers pour l'équipage, déduction faite, bien entendu, des achats de boëttes, dans la même proportion.

Ce tiers revenant à l'équipage est réparti entre le patron, le matelot et le mousse, chacun suivant sa part fixée par les usages. Cette part est le salaire du marin, elle est insaisissable, en vertu d'une ordonnance de 1745, restée en vigueur.

Outre ces salaires, on alloue des gratifications aux pêcheurs. Celles-ci ne sont pas facultatives, elles sont inscrites et viennent s'ajouter aux salaires.

Les pêcheurs venus de France emportent avec eux leurs salaires et gratifications ; ils sont réglés soit en espèces, soit par un bon sur une maison de la métropole ou une banque. Les Saint-Pierrais ou les hivernants font usage du livret. Un fournisseur ouvre au pêcheur un crédit d'une année, payable, par privilège, sur le produit de pêche. Si tous les pêcheurs étaient bons payeurs et si tous les fournisseurs étaient scrupuleux, cet usage aurait sinon du bon, tout au moins quelque utilité : mais, hélas ! on cite tels armateurs qui écoulent leurs *rossignols* et salent leurs *fournis* plus qu'une morue n'en pourrait supporter. Il y a des abus, forcément.

L'institution du livret entraîne le pêcheur vers la dépense, le rend imprévoyant. Rien n'est plus dangereux pour un ménage que le crédit. Combien de ménages d'ouvriers, même en France, hésiteraient à faire telle ou telle dépense que la perspective de payer à long terme les incite à faire !

L'intérêt que l'on doit porter à cette population travailleuse de marins ordonne d'examiner de près cette question. Une administration prévoyante aura le souci de chercher la solution de ce problème et de trouver le moyen de concilier tous les intérêts en présence.

A côté du livret subsiste une vieille et anti-démocratique institution, *la caution*. Un français ne peut demeurer à Saint-Pierre s'il ne fournit une caution, c'est-à-dire s'il ne trouve une personne qui veuille répondre de lui, en cas de maladie, etc., pour le paiement des frais d'hospitalisation. Cette mesure, bien entendu, ne concerne que les travailleurs. Est-il admissible que, sur une portion du territoire français, un citoyen, ou une Française n'ait point le droit de résider ? A qui donc appartient ce sol ? N'en est-il pas, comme tout Français, propriétaire ?

Et puis, quelle peut être la sanction de la non observation de cette illégale mesure ? L'expulsion ! Qui peut posséder un tel pouvoir ? Chasser un Français de son pays ...

Comme bien des colonies, Saint-Pierre renferme en ses archives quelques monuments de ce genre. Ils ont été conçus à des époques où l'on méconnaissait les droits du citoyen, où l'on ignorait les « droits de l'homme ». On administrait une colonie comme on malmène un peloton ou un équipage, Mais des ères nouvelles sont venues et tous ces édifices d'illégalités demeurent. La raison en est bien simple, la voici : « Aux temps nouveaux

n'ont pas correspondu des gouverneurs apportant quelque idée nouvelle, ou même quelque désir de modification nécessitée par la marche incessante du progrès social »

Primes. – Depuis la rétrocession de l'île à la France, depuis 1816, tous les gouvernements ont accordé des primes pour la pêche à la morue. Ces primes se divisent en primes d'armement et en primes sur les produits. Outre celles-ci, une prime de 50 francs par homme est accordée aux petits pêcheurs qui se rendent au *French shore*. Le ministre de la marine accorde exceptionnellement une somme à répartir entre toutes les embarcations de pêche rendues au *French shore*. La petite pêche peut prétendre à la prime d'armement, c'est un bienfait pour nos îles.

La morue est considérée par le tarif général de 1892 comme produit national. La morue étrangère est frappée de 48,60 ou 63 francs les 100 kilos, elle ne peut lutter contre les produits pêchés en France. D'ailleurs, un décret du 30 août 1877 condamnait à une amende et à la confiscation des produits toute tentative d'introduction dans la colonie de produits étrangers.

Commerce général de la morue. - Quantités exprimées en quintaux métriques par années :

	1896	1897	1898	1899	1900	1901
M { vertes	528.388	515.487	493.622	523.592	625.028	624.975
O { sèches.....	11.649	17.647	19.919	7.604	13.982	6.112
R { huiles.....	15.204	11.487	12.136	12.381	17.963	17.614
U { drache.....	380	686	220	397	69	1.703
E { rogues.....	5.607	7.726	6.867	8.306	5.628	6.757
{ issues.....	<u>15.680</u>	<u>16.122</u>	<u>14.637</u>	<u>11.980</u>	<u>21.509</u>	<u>14.506</u>
Totaux	576.908	569.155	547.421	564.260	684.179	671.667

Industrie. - Agriculture.

La pêche est la principale industrie, toutes celles qui sont exercées à Saint-Pierre et Miquelon sont des industries accessoires à celle-ci et pour les besoins locaux.

On fabrique à Saint-Pierre des cirés pour les marins.

Une fonderie très importante, dirigée par un homme fort habile, peut effectuer des travaux de certaine importance.

Une biscuiterie fonctionne également depuis quelques années.

Des essais de fabrication de navires ont eu lieu. Leur construction est bien supérieure à celle de nos voisins d'Amérique mais elle n'a pu prendre les proportions voulues pour des raisons multiples tenant au prix des produits et à la fréquence des naufrages. Plusieurs cales sèches (*patent slip*) ont été installées au fond du Barachois et

permettent les réparations des goëlettes. Toutefois une industrie qui a pris une grande extension est la fabrication des doris. Depuis nombre d'années tous les doris se fabriquent à Saint-Pierre, on n'en demande plus à Boston. Tous les boucauts destinés aux produits de la pêche se font à Saint-Pierre. On a cessé de les acheter aux États-Unis.

Enfin une industrie qui aurait pu acquérir une importance énorme est à peine connue même des St-Pierrais. Une seule maison épure l'huile de foie de morue. La concurrence à bon marché lui ôte tout élan et l'empêche de se développer. Même en ces matières il y a contrefaçon. Les huiles de foie de morue sont additionnées à d'autres huiles, ce qui permet de les débiter à bas prix.

A côté de ces industries, on trouve des représentants de toutes professions, depuis le charpentier, le calfat jusqu'à la modiste et la couturière qui tentent habilement de rehausser la beauté des Saint-Pierraises.

Il y a bien des cordonniers, mais on ne rencontre qu'un seul tailleur pour hommes. Avis donc aux coupeurs ! En revanche, que de coiffeurs ! Quelques fervents ont tenté et tentent encore de faire de l'agriculture ou de l'élevage. Illusion et peine perdue. A Langlade, des essais d'élevage ont été faits, mais au cœur de l'hiver on trouva les animaux crevés de froid. On peut récolter quelques balles de foin, quelques légumes, choux, carottes, pommes de terre, etc. Là doit se borner l'agriculture. La longue durée de la saison froide ne permet pas d'autres cultures.

Le bétail et la volaille nous sont apportés par les galopeurs venant de la côte anglaise ou des goëlettes des îles du Prince-Édouard.

Sur la route de Savoyard, des habitants de Saint-Pierre ont construit des villas autour desquelles ils font un peu de jardinage. Parmi ces villas et ces fermes, on peut citer à titre d'importance celles de Minier et de Paturel.

*
* *
*

Une chambre de commerce a été créée. Elle est régie par l'arrêté du 1^{er} août 1878. Elle a pour principales attributions :

1° De donner au gouvernement les avis et renseignements qui lui sont demandés sur les faits et les intérêts industriels et commerciaux ;

2° De présenter ses vues sur les moyens d'accroître la prospérité de l'industrie et du commerce, sur les améliorations à introduire dans

toutes les branches de la législation commerciale, sur l'utilité et la convenance des travaux publics locaux relatifs au commerce ;

3° De faire connaître les ressources du pays et de préparer les envois pour l'exposition permanente des colonies et toutes autres expositions françaises ou étrangères.

Elle établit les mercuriales pour la perception des droits de douane de concert avec l'agent chargé des douanes (arrêté du 8 février 1876).

Le détail nominatif des entrées et des sorties des navires. La nature et la quantité des importations et exportations.

Le cours des marchandises sur la place de Saint-Pierre et les autres places de commerce avec lesquelles la colonie est en relations.

Le cours du fret et du change sur les mêmes places. La nomenclature des navires attendus.

Un arrêté du 25 janvier 1890 accorde la personnalité civile à la Chambre de commerce des îles Saint-Pierre et Miquelon . M. Daygrand (Gustave) en est le président.

Relations postales.

La correspondance d'Europe et d'Amérique est transportée chaque quinzaine par le vapeur *Pro-Patria*. Une subvention de 100.000 francs est allouée à ce navire pour se rendre chaque quinze jours à Sydney ou Halifax suivant les époques et transporter lettres et passagers.

C'est ce navire qui fut signalé comme perdu l'hiver dernier. Il avait été pris pendant près de quinze jours dans les glaces.

Si près de France, à quelques heures du continent américain, nous n'avons de courrier que deux fois par mois, et nous payons 100.000 fr. Il faut avouer que c'est un peu cher !

Saint-Pierre est relié à l'Europe par deux câbles. L'un appartient à la « Compagnie française des câbles télégraphiques » (38, avenue de l'Opéra), l'autre à L'«Anglo-American Cable Company», qui a son siège à Londres.

La Compagnie française assure la communication directe avec la France par son câble de Saint-Pierre à Brest.

L'Anglo fait le grand tour, elle emploie la voie de Hearts Content (Terre-Neuve), Valentine (Écosse), Le Havre.

La taxe est de 1 fr. 25 par mot.

Comme on le voit par ce rapide exposé, nos intérêts dans l'Amérique du Nord valent de ne pas être négligés, au moment où, par une heureuse entente avec l'Angleterre, la possibilité nous est offerte de les régler sur des bases précises et équitables : nous terminerons donc en exprimant l'espoir que nous obtiendrons bientôt à Saint-Pierre et Miquelon les satisfactions que la vaillante population qui l'occupe et les rudes marins qui s'y rendent tous les ans, attendent depuis si longtemps.

UN SAINT-PIERRAIS.

**DOCUMENT RETAPÉ PAR Roger Etcheberry,
Octobre 1997.**

Notes du copieur :

Page 4 : Perdrix lagopède le nom de l'époque était probablement *Tetrao lagopus* et non *galopus*.
nom actuel *Lagopus lagopus*.

Page 4 : *Lepus silvaticus* : Il s'agit en fait de *Lepus americanus*.

Page 4 : Oies du Canada : maintenant Bernache du Canada, *Branta canadensis*.